

# [Notice d'utilisation des FDES collectives de cloisons démontables en profilés aluminium]

Date de création

jeudi 15 novembre 2018

### Résumé du contenu

La France a décidé d'engager l'ensemble des acteurs de l'acte de construire dans une démarche collective d'expérimentation visant à réduire la consommation énergétique globale tout en réduisant l'empreinte environnementale des bâtiments.

Cette expérimentation est matérialisée par le label volontaire E+C- et préfigure la nouvelle réglementation énergétique et environnementale : **RE2020**.

Ce document explique les principes de l'expérimentation ainsi que la démarche à suivre permettant d'utiliser les FDES collectives du SNFA.



#### ■ Section(s) concernée(s)

- Fenêtres et Portes
- Concepteurs gammistes
- Fenêtres et Façades
- Vérandas
- Cloisons
- Garde-Corps
- Fournisseurs associés
- Consultants associés

## Contenu du cadre de validité des FDES collectives



Les FDES du SNFA sont des fiches collectives. Cela signifie qu'elles regroupent plusieurs produits grâce à des plages de variation sur les principaux constituants (masse de profilés alu, de remplissage opaque ou vitré, bloc-porte...) avec des données communes sur les process (transports, emballages, fabrication...).

Ces plages de variation constituent le **cadre de validité de la FDES collective**. Chaque FDES possède son propre cadre de validité.

Il y a cinq FDES collectives de cloisons démontables :

Nom de la FDES	Identifiant INIES
Cloison démontable en profilés aluminium à remplissage opaque	7-1804:2018
Cloison démontable en profilés aluminium à remplissage vitré (épaisseur totale de 12 à 16 mm)	7-1805:2018
Cloison démontable en profilés aluminium à remplissage vitré (épaisseur totale de 18 à 24 mm)	7-1806:2018
Cloison démontable en profilés aluminium à remplissage bloc-porte opaque	7-1807:2018
Cloison démontable en profilés aluminium à remplissage bloc-porte vitré	7-1808:2018

### 1. Cadre de validité

La FDES collective est définie pour un produit type, déterminé grâce à la collecte de données effectuée auprès des entreprises membres du SNFA. Voici ci-dessous les 5 cadres de validité, reportés dans le paragraphe 9 de chaque FDES :

#### a. cloison démontable en profilés aluminium à remplissage opaque

Paramètre (pour 1 m <sup>2</sup> )	Plage de variation couverte	Produit de référence
<b>Configuration 1 :</b> Masse des lisses hautes et basses, d'un montant vertical et couvre joint en profilés aluminium	Aluminium maxi = 2.99 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 1.296 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.099 kg/m <sup>2</sup>
<b>Configuration 2 :</b> Masse des lisses hautes et basses et couvre joint en profilés aluminium et d'un montant vertical en acier	Aluminium = 0.92 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.46 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.099 kg/m <sup>2</sup>
Panneaux de remplissage	Panneau bois et stratifié (x2) = 30.56 kg/m <sup>2</sup> Aggloméré (x2) = 23.18 kg/m <sup>2</sup>	Plaque de plâtre (x2) = 18.52 kg/m <sup>2</sup>
Revêtements décoratif	PVC/vinyle = 1.48 kg/m <sup>2</sup> Stratifié/mélangé = 1.37 kg/m <sup>2</sup>	PVC = 1.003 kg/m <sup>2</sup> Colle = 0.220 kg/m <sup>2</sup>
Isolant	Laine de verre ép. 45 mm = maxi 0.77 kg/m <sup>2</sup> Laine de verre ép. 60 mm = maxi 0.83 kg/m <sup>2</sup> Laine de roche ép. 30 mm = maxi 2.1 kg/m <sup>2</sup>	Laine de verre ép. 45 mm = 0.71 kg/m <sup>2</sup>

b. cloison démontable en profilés aluminium à remplissage vitré (épaisseur totale de 12 à 16 mm)

Paramètre (pour 1 m <sup>2</sup> )	Plage de variation couverte	Produit de référence
<b>Configuration 1 :</b> Masse des lisses hautes et basses, d'un montant vertical et couvre joint en profilés aluminium	Aluminium maxi = 3.86 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 1.45 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.93 kg/m <sup>2</sup>
<b>Configuration 2 :</b> Masse des lisses hautes et basses et couvre joint en profilés aluminium et d'un montant vertical en acier	Aluminium = 1.93 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.46 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.93 kg/m <sup>2</sup>
Vitrage de la face 1	Epaisseur 6 à 8 mm clair, trempé ou feuilleté 33.2 et 44.2	Epaisseur 6 mm trempé
Vitrage de la face 2	Epaisseur 6 à 8 mm clair, trempé ou feuilleté 33.2 et 44.2	Epaisseur 8 mm clair
Joints EPDM	EPDM maxi = 0.309 kg/m <sup>2</sup>	EPDM = 0.093 kg/m <sup>2</sup>

c. cloison démontable en profilés aluminium à remplissage vitré (épaisseur totale de 18 à 24 mm)

Paramètre (pour 1 m <sup>2</sup> )	Plage de variation couverte		Produit de référence
	Cloison vitrée	Cloison bord à bord	
<b>Configuration 1 :</b> Masse des lisses hautes et basses, d'un montant vertical et couvre joint en profilés aluminium	Aluminium maxi = 3.358 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 1.235 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium maxi = 3.858 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 0.617kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.84 kg/m <sup>2</sup>
<b>Configuration 2 :</b> Masse des lisses hautes et basses et couvre joint en profilés aluminium et d'un montant vertical en acier	Aluminium = 1.93 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.46 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 1.93 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.46 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 2.84 kg/m <sup>2</sup>
Vitrage de la face 1	Epaisseur 8 à 12 mm clair, trempé ou feuilleté 55.2 et 66.2	Epaisseur 10 à 12 mm trempé ou feuilleté 55.2 et 66.2	Epaisseur 10 mm trempé
Vitrage de la face 2	Epaisseur 8 à 12 mm clair, trempé ou feuilleté 55.2 et 66.2	Epaisseur 10 à 12 mm trempé ou feuilleté 55.2 et 66.2	Epaisseur 10 mm clair
Joints EPDM	EPDM maxi = 0.278 kg/m <sup>2</sup>	EPDM maxi = 0.309 kg/m <sup>2</sup>	EPDM = 0.093 kg/m <sup>2</sup>

d. cloison démontable en profilés aluminium à remplissage bloc porte opaque

Paramètre (pour 1 m <sup>2</sup> )	Plage de variation couverte	Produit de référence
<b>Configuration 1 :</b> Masse des lisses hautes et basses, huisserie et d'un montant vertical en profilés aluminium	Aluminium maxi = 5.1 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 2.47 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 3.407 kg/m <sup>2</sup>
<b>Configuration 2 :</b> Masse des lisses hautes et basses et huisserie en profilés aluminium et d'un montant vertical en acier	Aluminium = 4.59 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.67 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 3.407 kg/m <sup>2</sup>
Porte	Panneau revêtu stratifié / mélaminé = 22.15 kg/m <sup>2</sup>	Panneau de particules revêtu = 18.62 kg/m <sup>2</sup>
Joints	EPDM maxi = 0.53 kg/m <sup>2</sup>	EPDM = 0.106 kg/m <sup>2</sup>
Quincaillerie	Aluminium / acier / acier inox = 1 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium / acier / acier inox = 0.671 kg/m <sup>2</sup>

### e. cloison démontable en profilés aluminium à remplissage bloc porte vitré

Paramètre (pour 1m <sup>2</sup> )	Plage de variation couverte	Produit de référence
<b>Configuration 1 :</b> Masse des lisses hautes et basses, huisserie et d'un montant vertical en profilés aluminium	Aluminium maxi = 5.3 kg/m <sup>2</sup> Aluminium mini = 2.09 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 3.99 kg/m <sup>2</sup>
<b>Configuration 2 :</b> Masse des lisses hautes et basses et huisserie en profilés aluminium et d'un montant vertical en acier	Aluminium = 4.21 kg/m <sup>2</sup> Acier = 1.67 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium = 3.99 kg/m <sup>2</sup>
Porte vitrée	Vitrage trempé d'épaisseur 6 ou 8 mm	Vitrage feuilleté 33.2
Joint	EPDM maxi = 0.208 kg/m <sup>2</sup>	EPDM = 0.177 kg/m <sup>2</sup>
Quincaillerie	Aluminium / acier / acier inox = 1.06 kg/m <sup>2</sup>	Aluminium / acier / acier inox = 0.494 kg/m <sup>2</sup>

## 2. Contenu du cadre de validité

Chaque cadre de validité comprend 3 colonnes. La colonne de droite fait référence au produit de référence (produit type), utilisé pour le calcul de la FDES. La colonne du milieu donne les **plages de variation** admissibles pour les paramètres cités. Précisions concernant les paramètres de la FDES :

**Profilés (lisses, montants, huisserie, couvre joint...):**

- Deux configurations possibles :
  - Profilés aluminium laqués ou anodisés uniquement
  - Profilés aluminium laqués ou anodisés + montant de liaison en acier
- 1 seul montant de liaison (le module est ensuite considéré X fois lors du calcul à l'échelle du bâtiment)

**Vitrage (clair, trempé, feuilleté) :**

- Il existe 2 FDES pour les cloisons vitrées. Elles sont divisées en fonction de l'épaisseur totale de vitrage à savoir : de 12 à 16 mm et 18 à 24 mm
  - De 12 à 16 mm : les configurations sont donc : 2 vitrages de 6 mm au minimum et 2 vitrages de 8 mm au maximum
  - De 18 à 24 mm : les configurations sont donc : 1 vitrage de 8 mm + 1 vitrage de 10 mm au minimum et 2 vitrages de 12 mm au maximum

**Remplissage opaque :**

- Plaque de plâtre BF13, panneau de particules
- Revêtement PVC, vinyle, stratifié, mélaminé

**Isolant :**

- Laine de verre
- Laine de roche

**Quincaillerie :**

- Tous types. Le poids max indiqué dans la colonne « plage de variation couverte » ne doit pas être dépassé.

## Démarche à suivre pour utiliser les FDES collectives du SNFA

---

Pour pouvoir utiliser les FDES du SNFA, vous devez vous identifier dans au moins une des deux situations suivantes :

### 1. Vous fournissez directement vos produits pour un chantier identifié

Vous devez vérifier que vos produits sont bien conformes au cadre de validité. Pour cela, vous considérez un module aux dimensions « standard » défini lors de la collecte de données :

- **Cloison** = 1200 x 2700 mm (surface = 3,24 m<sup>2</sup>)
- **Bloc-porte** = 1048 x 2700 mm (surface = 2,8296 m<sup>2</sup>)

Il suffit ensuite de diviser les quantités de matériaux du module « standard » par la surface afin d'obtenir les valeurs **par m<sup>2</sup>** et de vérifier qu'elles correspondent bien à celles données dans la colonne « **plage de variation couverte** ».

Une fois les plages de variation vérifiées, vous devez remplir pour chaque FDES une attestation au cadre de validité en listant l'ensemble des gammes/produits conformes, **la signer en intégrant le logo de votre entreprise puis la faire contre signer par le SNFA pour qu'elle soit valide.**

**Cette attestation est indispensable pour pouvoir utiliser les FDES. Elle devra être fournie au bureau d'étude en charge du calcul carbone du bâtiment.**

### 2. Vous fournissez vos produits à une entreprise cliente pour ses propres chantiers

**Soit vous fournissez à ce client des produits manufacturés :**

Vous devez vérifier que vos produits sont bien conformes au cadre de validité et devez rédiger l'attestation de conformité comme indiqué ci-dessus, puis la faire contre signer par le SNFA.

**Soit vous fournissez à ce client des systèmes destinés à être assemblés :**

Vous devez vérifier que vos produits sont bien conformes au cadre de validité tout en informant votre client des plages de variation de ce cadre de validité et devez rédiger l'attestation de conformité comme indiqué ci-dessus, puis la faire contre signer par le SNFA.

**Afin que cette entreprise cliente puisse utiliser la FDES, il est nécessaire, dans les 2 cas, de lui fournir l'attestation de conformité associée.**